

Réf. : CP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 12 OCTOBRE 2020 A 18h30  
HUIS CLOS**

**Date de la convocation du conseil municipal : 2/10/2020**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le 12 OCTOBRE, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT, MAIRE.

Etaient présents : C.FOROT

W.AUGUSTE - S.MEARY : adjoints

M.MERLIN - M.CECCHINI - H.CHARANCON - G.JANUEL - F.THEOLAS - L.VIGER - S.ROUSSIN

C.BOURRETTE - M.DENISE - B.DUBOIS

Etaient absents excusés :

Y.ARMAND : procuration à C.FOROT

N.VERDON : procuration à W.AUGUSTE

Secrétaire de séance : S.MEARY

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE
3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE
4. EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF QR BISTOURE/RTE DU BELVEDERE - DEMANDES DE SUBVENTIONS
5. CDG 26 : CONVENTION ADHESION PAIE EXTERNALISEE
6. QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Christine FOROT remercie les personnes présentes, et informe que ce conseil est à huis clos, compte tenu des recommandations sanitaires en vigueur.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint, et aborde les points de l'ordre du jour.

Présence de la PRESSE.

C.BOURRETTE souhaite faire une déclaration.

C.FOROT : après les points du conseil.

\*\*\*\*\*

**1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT**

Pas de remarque. Adopté par 1 ABSTENTION (C.BOURRETTE) et 14 voix POUR.

**2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE**

Par délibération en date du 5/6/2020, le maire est chargé par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre certaines délégations prévues par

l'article L 2122.22 du CGCT.

Les DECISIONS prises doivent être communiquées au conseil municipal lors de la séance suivante.

Le 15/9/2020

LAMBERTON SARL 26200 MONTELIMAR : achat de 10 caveaux funéraires : 11.088 € TTC

ETS TOUREL 26130 ST RESTITUT : installation climatisation groupe scolaire : 28.717.36 € NET

Le 22/9/2020

POMPES FUNEBRES LUCIEN DELPAPA : pose 18 caveaux au nouveau cimetière : 12.795 € TTC

Le 28/9/2020

BAUBET THIERRY 84500 BOLLENE : relevés topographiques extension réseau

Assainissement Bistoure/Rte du Belvédère : 4.488 € TTC

### **3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Afin de régulariser les amortissements du budget principal, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

#### **Dépenses de fonctionnement**

042-023 virement à La section	-136.10 €
042-6811 dot.amort.et prov.immos	+136.10 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>

#### **Recettes de fonctionnement**

//	0.00 €
//	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

#### **Dépenses d'investissement**

040-139158 sub.transf.cpte résult	+3.689.40 €
2315 install.matériel outil.	-3.689.40 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>

#### **Recettes d'investissement**

040-021	-136.10 €
040-280414.81 sub bien mob.	+136.10 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

*C.FOROT rappelle qu'il s'agit d'une régularisation comptable (amortissements non comptabilisés au moment du budget).*

### **4. EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF OR BISTOURE/RTE DU BELVEDERE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Bistoure/Rte du Belvédère.

La commune a mandaté le bureau d'études NALDEO de MONTELIMAR pour une mission de maîtrise d'œuvre, afin d'élaborer une étude de la collecte des eaux usées. Cette mission consiste à décrire les conditions technico-économiques de la réalisation de ce projet.

Les antennes et branchements représentent un linéaire de 660 ml environ, dont 130 ml sur le chemin de la Bistoure et 120 ml sur le chemin du Réservoir. Le restant du linéaire est un tracé en chemin privé.

Ce dernier point nécessite l'acquisition des autorisations de passage.

Il est prévu environ 20 branchements particuliers d'un linéaire moyen de 10 ml.

Dans le cadre des études préalables, la commune a également mandaté un géomètre expert pour une mission de relevés topographiques préliminaires.

La dépense prévisionnelle correspondant à ces études/travaux d'extension s'élève à la somme totale de 139.312 € HT répartie :

-maîtrise d'œuvre NALDEO : 9.500 € HT

-relevés topo Géomètre BAUBET Thierry : 3.740 € HT

-travaux préparatoire, terrassements, collecteurs, regards, branchements des particuliers, essais et contrôles : 126.072 € HT

Cette opération peut obtenir une aide financière du Conseil Départemental de la Drôme (Service Gestion de l'Eau) à hauteur de 20 % du montant HT et de la Préfecture de la Drôme au titre de la DETR 2020 et de la DSIL 2020 (bonus relance), à hauteur respective de 25 % du montant total HT.

Il convient donc de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées et constituer les dossiers de demandes de subventions.

Accord du conseil par 3 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE-M.DENISE-B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

**Délibération prise en ce sens.**

*C.BOURRETTE : La dépense est-elle allouée au budget assainissement ?*

*C.FOROT : oui. Des relevés topo vont être réalisés pour savoir dans quelles conditions Les raccordements pourront se faire, ensuite une réunion sera programmée avec Les riverains concernés. Si La majorité est favorable, L'extension sera effectuée.*

*C.BOURRETTE : Les travaux concernent Les maisons existantes ou des nouvelles constructions ?*

*C.FOROT : Pour La partie extension du réseau, il s'agit uniquement de maisons existantes. Une taxe de raccordement sera perçue pour Les riverains qui souhaiteront se raccorder. Avec Le captage de La Bistoure à proximité, c'est un aspect écologique à ne pas négliger. Toutes Les habitations sur Le tracé du PUP auront L'obligation de se raccorder, sauf si Le coût est exorbitant.*

*Les habitations en dehors du PUP : s'il n'y a pas La majorité il n'y aura pas de travaux. Les relevés topo permettront de connaître Les contraintes techniques, si besoin de pompe de relevage ou pas, etc...*

*Nous espérons obtenir toutes ces subventions, dans Le cadre du « bonus relance » DSIL, il convient de déposer Le dossier de demande avant Le 31/12/2020.*

*M.DENISE : L'étude est financée par Le PUP + extension ?*

*C.FOROT : oui sauf pour Les raccordements en dehors du PUP.*

*M.DENISE : Est-ce que cela concerne des terrains non constructibles qui pourraient Le devenir ?*

*C.FOROT : non, tout est construit ou en cours de construction. S'il y a accord entre Les particuliers, possibilité également de raccorder Les maisons situées au-dessus.*

#### **5. CDG 26 : CONVENTION ADHESION PAIE EXTERNALISEE**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Drôme propose une prestation PAIES EXTERNALISEES.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulation de salaires, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal, de solliciter le Centre de Gestion Drôme pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conventionner en ce sens. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

*C.FOROT : aujourd'hui, un seul agent effectue Les paies au sein du service administratif.*

*G.JANUEL : combien de bulletins de paye par mois ?*

*C.FOROT : une vingtaine. C'est un confort et une sécurité pour Les communes rurales vu La complexité chaque mois (nouveaux taux, social...) Nous avons des retours positifs d'autres communes qui ont adhéré à ce service.*

*Coût : 10 € par bulletin de paye.*

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

*C.FOROT : erreur mentionnée dans LA PRESSE : montant de La subvention allouée à L'association « Aux Petits Soins » de ST RESTITUT : 150 € et non 1.500 €.*

*C.FOROT : remise en mains propres et à Leur demande, de La convention PUP signée Le 25/6/2020 à C.BOURRETTE, M.DENISE et B.DUBOIS.*

Déclaration de C.BOURRETTE :

« Je regrette l'absence de Y.ARMAND, Lors du conseil municipal du 20 juillet 2020, beaucoup de choses fausses ont été dites, je voulais modifier et m'exprimer : Concernant le point sur l'agent immobilier caché, Les propos de M.ARMAND sont très péjoratifs voire insultants. Nous n'avons rien à cacher. Il s'agit d'un agent commercial. Concernant le tract, Y.ARMAND a affirmé qu'il était mensonger. Il n'est ni mensonger, ni diffamatoire, simplement notre but était d'expliquer aux St Restitutiens notre point de vue concernant Le PUP voté en urgence sans présenter La convention établie entre Le Lotisseur et La municipalité. Nous estimons que La commune n'a pas à financer, Le promoteur doit payer.

Nous ne sommes pas contre Les sentinelles (nous avons voté POUR.  
Nous ne sommes pas contre Le Sidoine. Cela ne veut rien dire. La vente du fonds de commerce a été revendu moins cher que ce que La commune l'avait acheté.  
Nous sommes opposés aux dépenses excessives.  
Le photovoltaïque ne rapporte rien à La commune, mais à La CNR.  
M.ARMAND alimente des contre-vérités.

Erreur de Mme MERLIN qui a dit que Les impôts Locaux n'avaient pas augmenté depuis 2016. C'est faux, une délibération a été votée pour supprimer l'abattement de La taxe d'habitation. Cela implique de fait une augmentation des impôts.  
Toutes ces erreurs sont diffusées sur Le site de La mairie depuis des mois. Madame Le maire, merci d'y mettre fin.  
Je vous remercie de m'avoir écouté et pas interrompu.

C.FOROT : je ne vais pas répondre à tous ces propos. Pour certains, Les réponses vous sont données depuis 6 ans (photovoltaïque par ex) ; Vous ne pouvez pas avoir voté pour Les sentinelles, vous n'étiez même pas élus. Quant au PUP, toutes les explications ont été données publiquement, si vous ne voulez pas comprendre, c'est votre problème.  
Vous avez fait votre mise au point, j'espère que c'est terminé et que L'on pourra enfin travailler...

B.DUBOIS : Y.ARMAND n'étant pas là, j'attendrai qu'il soit présent pour lui parler. Simplement, du fait que M.ARMAND ait déposé plainte, j'ai été traité comme un malfrat, Les vidéos ont été vues par beaucoup d'habitants. Il aurait été plus simple de venir nous voir et de discuter.

Certains élus donnent leur point de vue sur ces propos, un débat animé s'installe, il n'y a pas lieu de polémiquer, mais plutôt d'avancer dans des projets communaux en travaillant ensemble, dans la discussion, dans le respect de chacun, avec une volonté constructive et pérenne.

Compte tenu des échanges houleux qui se poursuivent, C.FOROT met fin au débat.  
Le conseil municipal est clos.

La séance est levée à 19H30.

Le Secrétaire de séance :  
**S.MEARY**

Le Maire  
**C.FOROT**